

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST NAZAIRE - 4402 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 08/11/2024 - 6176 - 2024 B 01320 - 934 791 831 - 3MB

3MB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Route de Lesnais
44600 SAINT NAZAIRE
934 791 831 RCS SAINT NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le six novembre,
A quatorze heures,

Les associés de la Société 3MB, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100 inclus, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Société MAILLARD, représentée par sa gérante, Madame Nathalie MAILLARD née ETIENNE, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Chloé MAILLARD, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Steve BARROS, titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 20 des statuts et à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Madame Chloé MAILLARD, gérante associée.

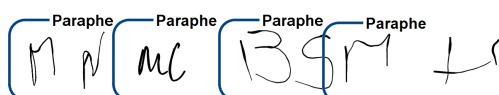
La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de plusieurs cogérants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe


La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérants à compter de ce jour et pour une durée illimitée, aux côtés de Madame Chloé MAILLARD, actuelle gérante associée de la Société :

- Madame Nathalie, Madeleine MAILLARD née ETIENNE, demeurant 3 Route de Lesnais – 44600 SAINT-NAZAIRE,
- Monsieur Hervé, Olivier MAILLARD, demeurant 3 Route de Lesnais – 44600 SAINT-NAZAIRE,
- Monsieur Steve, Antonio, BARROS, demeurant 14 rue Arthur Rimbaud – 44600 SAINT-NAZAIRE,

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Nathalie MAILLARD, Monsieur Hervé MAILLARD et Monsieur Antonio BARROS déclarent chacun en ce qui le concerne, accepter les fonctions de cogérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

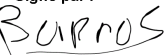
Chloé MAILLARD

Signé par :

DC87974A2EAD4E2...

Steve BARROS

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant

Signé par :

98FA37EF1B33459...

Hervé MAILLARD

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant

Signé par :

D733498E9B79485...

Pour la société MAILLARD

Nathalie MAILLARD née ETIENNE

Signé par :

909E6DA60DFA472...

Nathalie MAILLARD née ETIENNE

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Signé par :

909E6DA60DFA472...